



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2026 AUX FRAIS DES SEJOURS
D'HIVER ORGANISES A HABERE-POCHE**

**DÉCISION N° DM-25-420
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'hiver 2026 organisés par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'hiver organisés à Habère-Poche, du 21 au 28 février 2026 et du 1^{er} au 08 mars 2026 pour les enfants de 7 à 10 ans et de 11 à 15 ans ainsi :

Pour les enfants de 7 à 10 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	410 €	465 €	515 €	565 €	615 €	665 €	720 €	775 €	830 €	875 €	920 €

Pour les enfants de 11 à 15 ans :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	450 €	500 €	565 €	615 €	670 €	730 €	785 €	840 €	885 €	940 €	970 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251203-lmc1H13683H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2025
Date de Publication : 03/12/2025